

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE

Édités par Peter Gauch

398

ARNAUD CONSTANTIN

Le droit de réponse en ligne

Table des matières

Avant-propos	VII
Table des abréviations	XXXI
Bibliographie	XLVII
Rapports et documents	LXXIX
Introduction	1
Première partie : La notion et les conditions du droit de réponse en ligne	3
§ 1 Les fondements	3
A. Le droit de réponse en Suisse.....	3
1. La notion.....	3
a) Les éléments introductifs	3
i) Une définition.....	3
ii) Un aperçu historique	4
b) La ratio legis.....	6
i) La concrétisation des règles déontologiques	6
ii) La confrontation des versions.....	7
c) La protection conférée par l’art. 28g CC.....	9
i) L’objet de la protection.....	9
ii) La portée de la protection	11
2. Les délimitations.....	12
a) Par rapport aux autres formes d’accès au média	12
i) Les lettres de lecteur.....	12
(1) La notion	12
(2) La distinction.....	13
ii) Les commentaires en ligne	14
(1) La notion	14
(2) La distinction.....	15
iii) Les réactions spontanées	16
(1) La notion	16
(2) La distinction	16
b) Par rapport aux actions défensives	17
i) Les formes d’action	17
(1) L’action en interdiction de l’atteinte.....	18
(2) L’action en cessation de l’atteinte.....	20

(3) L'action en constatation de l'illicéité.....	21
ii) Les distinctions.....	23
(1) Quant aux conditions matérielles	23
(2) Quant aux conditions personnelles	26
(3) Quant à la publication du jugement ou d'une rectification.....	28
(4) Quant à la procédure	32
c) Par rapport aux actions réparatrices	34
i) Les formes d'actions	34
(1) L'action en dommages-intérêts.....	35
(2) L'action en réparation du tort moral	36
(3) L'action en remise de gain.....	39
ii) Les distinctions.....	41
(1) Quant aux conditions matérielles	41
(2) Quant aux conditions personnelles	42
(3) Quant à la procédure.....	44
B. Le droit de réponse à l'étranger.....	45
1. L'absence de droit de réponse	46
a) Le droit anglais.....	46
b) Le droit américain	48
i) La protection de la liberté d'expression	48
ii) L'arrêt Red Lion Broadcasting c. FCC	50
iii) L'arrêt Miami Herald Pub. Co. v. Tornillo.....	51
c) Conclusions intermédiaires	53
2. L'absence de droit de réponse en ligne	54
a) Le droit italien	54
b) Le droit belge	55
i) L'aperçu de la situation.....	56
ii) La nécessité d'une intervention législative.....	57
iii) Les solutions palliatives envisageables	59
(1) L'interprétation lato sensu	59
(2) L'art. 10 CEDH et le droit communautaire.....	59
(3) Conclusions intermédiaires	61
3. La reconnaissance du droit de réponse en ligne.....	62
a) Le droit luxembourgeois	62
b) Le droit français	62
i) Les droits de réponse hors ligne	62
ii) Le e-droit de réponse.....	64

(1) La loi pour la confiance dans l'économie numérique.....	64
(2) Le décret d'application.....	65
c) Le droit allemand.....	66
i) Les droits de réponse hors ligne.....	66
ii) Les droits de réponse en ligne.....	67
d) Conclusions intermédiaires.....	68
i) La comparaison avec le droit français.....	68
ii) La comparaison avec le droit allemand.....	70
C. Une synthèse.....	71
§ 2 Les conditions matérielles.....	73
A. Les conditions préalables.....	73
1. L'identification de l'entité visée.....	73
a) L'individualisation.....	73
i) En général.....	73
ii) Sur Internet.....	75
(1) Le critère du nombre d'internautes.....	75
(2) Le critère du lecteur moyen.....	78
b) Les questions particulières.....	79
i) La désignation d'un groupe de personnes.....	79
ii) L'anonymisation a posteriori.....	80
c) Conclusions intermédiaires.....	81
2. La mise en cause d'un droit de la personnalité.....	82
a) Un instrument atypique.....	83
b) La divergence des versions.....	84
i) En général.....	84
ii) Sur Internet.....	85
c) La condition de l'image défavorable.....	87
i) La condition jurisprudentielle.....	87
ii) Le caractère superflu.....	88
(1) La confusion liée à la lettre de la loi.....	88
(2) La généralisation des concepts liés au droit à l'honneur.....	89
d) Le cas des éloges.....	90
e) L'intensité minimale.....	91
f) Conclusions intermédiaires.....	93
B. Le média en ligne.....	94
1. Les notions.....	94

a)	La notion de média.....	94
b)	La notion d'Internet.....	96
2.	Le caractère public.....	97
a)	L'accessibilité.....	97
b)	Les différents critères envisageables	99
i)	Le nombre de destinataires.....	99
ii)	Le contrôle personnel	100
iii)	L'absence de lien de confidentialité.....	101
3.	L'absence de condition qualitative.....	101
4.	La mise à disposition en ligne.....	104
5.	La qualité de média online	105
a)	Les sites web et les (micro)blogs	105
i)	Les sites web	105
ii)	Les blogs et les sites de microblogage.....	106
iii)	L'exemple du droit italien.....	108
(1)	L'exigence de l'enregistrement.....	108
(2)	Le projet « bloger-killer ».....	108
b)	Les journaux en ligne	110
c)	La radiotélévision et les services à la demande	111
d)	La messagerie électronique et la téléphonie numérique	112
i)	La téléphonie numérique	112
ii)	La messagerie électronique	113
iii)	Les newsletters	114
e)	Les forums	115
i)	La souplesse intrinsèque aux forums.....	115
ii)	L'inadmissibilité d'une réaction spontanée	116
iii)	L'exemple du droit français.....	117
f)	Les réseaux sociaux.....	119
i)	La fonction de vecteur de communication	119
ii)	Le caractère volatile des publications	120
iii)	Les critères envisageables	122
(1)	Le critère du contrôle	122
(2)	Le critère de la communauté d'intérêts	124
6.	Conclusions intermédiaires	126
C.	La périodicité	127
1.	La notion.....	127
a)	Le critère de l'audience (relativement) identique	127
b)	La périodicité du moyen de diffusion	128

c) L'intervalle admissible entre les éditions	130
2. La périodicité en ligne	132
a) Les sites web et les blogs	133
i) La maintenance	134
ii) Le caractère continu	135
b) Les journaux en ligne	136
c) La radiotélévision et les services à la demande.....	137
d) Les newsletters	138
e) Les forums.....	138
f) Les entreprises de microblogage et les réseaux sociaux.....	138
g) Les banques de données électroniques	139
i) Le but de recension	139
ii) Le cas particulier de Google Search	141
(1) La recension avec valorisation qualifiée.....	141
(2) Excursus : un droit de réponse dans la barre de recherche ?.....	143
3. L'exemple du droit français	146
a) L'abandon de la périodicité	146
b) Les risques.....	147
4. Conclusions intermédiaires	149
D. La limitation aux présentations de faits.....	150
1. La présentation	151
a) Le procédé utilisé	151
i) La conception extensive	151
ii) La photographie	152
(1) Les faits visibles	152
(2) Les faits subliminaux.....	153
iii) La caricature	154
(1) La portée du contexte	154
(2) Le régime de faveur.....	155
iv) L'exemple du droit français	156
(1) En matière de presse écrite	156
(2) En matière de e-réponse	157
b) La nature de la présentation.....	159
i) La source et l'auteur	159
ii) L'objet et la forme	161
c) La suggestion d'une relation de faits.....	161
i) Le rapport direct entre la présentation et le fait.....	162

	(1) Le rapport direct à la lumière de la jurisprudence	162
	(2) Les enseignements à en tirer pour une réponse en ligne.....	163
	ii) L'admissibilité de la suggestion	164
2.	Le fait.....	166
	a) La définition jurisprudentielle	166
	b) La complexité de la notion	168
	i) La distinction entre fait et jugement de valeur	168
	(1) L'état du débat.....	168
	(2) La prise en compte d'un nouveau critère.....	170
	ii) Les faits futurs	173
	iii) Les faits purement internes.....	175
	iv) Les jugements de valeur mixtes.....	176
	(1) La nature hybride.....	176
	(2) Quelques exemples pratiques	178
	v) La nécessité d'une simplification	179
	(1) Les difficultés résiduelles	179
	(2) Les « canevas-réponse » et autres solutions	181
	c) Vers une interprétation plus large	182
	i) L'ouverture aux jugements de valeur.....	182
	(1) Une solution viable ?.....	182
	(2) L'exemple du droit français	184
	(3) Conclusions intermédiaires	186
	ii) La définition du « fait 2.0 »	186
3.	La réponse en lien direct avec l'allégation critiquée.....	188
	a) Le principe « fait contre fait ».....	188
	i) La notion	188
	ii) Les faits nouveaux et additionnels.....	190
	iii) Le « démenti contre fait ».....	190
	b) Les difficultés supplémentaires inhérentes au réseau	191
	i) La limitation de la liberté de ton.....	191
	ii) La favorisation des réactions spontanées.....	193
	E. Une synthèse	193
§ 3	Les conditions personnelles	196
	A. Les titulaires du droit de réponse	196
	1. Les personnes physiques directement touchées	196
	2. Le cas particulier des proches	197
	a) La demande des proches.....	198

i) La piété filiale	198
(1) Le dernier filet de sauvegarde.....	198
(2) L'exception aux conditions matérielles	200
(3) L'exemple du droit français.....	202
(4) L'exemple du droit luxembourgeois	203
(5) Conclusions intermédiaires	204
ii) La réponse in jure proprio	205
b) La continuation de la demande du de cujus.....	206
c) La pluralité de proches	208
i) La problématique.....	208
ii) « L'héritier en ligne »	209
iii) Le baromètre affectif	210
d) Conclusions intermédiaires	212
3. Les personnes morales	213
a) Prolégomènes	213
b) Les organes et les auxiliaires.....	215
i) L'imputation directe	216
ii) Les employés et auxiliaires	217
c) Les entités dépourvues de personnalité juridique.....	218
i) L'assimilation aux personnes morales	218
ii) L'absence de personnalité.....	219
d) Le cas particulier des associations.....	221
i) L'inapplicabilité de l'art. 89 CPC	222
ii) La réponse pour le compte des adhérents	224
iii) Le droit d'action des associations françaises	226
(1) Le droit de réponse spécifique.....	226
(2) Conclusions intermédiaires	228
e) Les collectivités publiques	229
B. La destinatrice de la réponse	232
1. L'entreprise de média.....	233
a) La notion du droit privé.....	233
b) La notion du droit pénal	235
2. Les entreprises de presse.....	237
a) La presse écrite.....	238
b) Le cas particulier des annonceurs.....	240
i) Les gros annonceurs	240
ii) Les annonceurs de moindre importance	242
(1) Les agences de presse.....	242

(2) Les agences de publicité.....	243
c) La presse audiovisuelle	245
3. Les entreprises extérieures à la presse	247
a) Prolégomènes	247
b) Les sites Internet	248
i) L'exploitant du site.....	249
(1) La responsabilité de la diffusion.....	249
(2) Les difficultés d'identification.....	249
ii) Le fournisseur d'hébergement.....	251
(1) Le rôle d'intermédiaire	251
(2) La consécration en droit français.....	253
iii) Conclusions intermédiaires	254
c) Les blogs publics.....	255
i) En cas d'interconnexion	256
ii) En cas d'indépendance	257
d) Les forums et les newsletters.....	257
i) Les discussions stricto sensu	257
ii) Les newsgroups et les newsletters.....	258
e) Les réseaux sociaux.....	259
i) Le titulaire du compte	259
ii) Le cas particulier du hacking	260
f) Conclusions intermédiaires	261
4. Les interlocuteurs envisageables.....	262
a) La souplesse du droit suisse	262
b) La rigidité du droit français.....	263
5. Conclusions intermédiaires	264
C. Une synthèse	266
§ 4 Les exclusions du droit de réponse	267
A. La retranscription fidèle des débats publics d'une autorité	267
1. Le principe de l'exclusion.....	267
2. Les conditions	270
a) La participation active du prétendant	270
b) L'autorité visée.....	271
c) La liberté d'accès	272
d) La fidélité du compte rendu.....	273
3. Le cas des chroniqueurs amateurs.....	276
4. Conclusions intermédiaires	278
B. L'abus du droit de réponse	278

1.	Une réponse abusive	279
	a) L'abus de droit à l'étranger.....	279
	b) L'abus de droit en Suisse.....	280
2.	La publication d'un rectificatif.....	282
	a) La caducité du droit de réponse.....	282
	b) Les conditions	283
3.	La « guérison » du fait du prétendant.....	286
	a) La prise en compte suffisante de l'opinion du prétendant	286
	b) Le cas particulier de l'interview subséquent	287
	c) Le consentement pur et simple.....	288
	d) Le consentement implicite.....	289
4.	La « guérison » par la riposte.....	290
5.	La « guérison » par un tiers	291
6.	Excursus : le dédoublement des réponses en France	293
	a) Le dédoublement volontaire.....	293
	b) Le dédoublement involontaire.....	294
C.	Une synthèse	296

Deuxième partie : Les modalités d'exercice et de diffusion du droit de réponse en ligne

§ 5	La procédure extrajudiciaire.....	297
A.	La demande de diffusion	297
1.	La connaissance préalable.....	298
	a) La prise de connaissance directe	298
	b) La mise à disposition d'une copie	299
	c) Le lien avec l'art. 10 LPD	300
2.	Les délais	302
	a) La computation des délais	303
	i) Le délai relatif	303
	(1) Le point de départ subjectif.....	303
	(2) Le respect du délai.....	306
	ii) Le délai absolu	307
	(1) Le point de départ objectif.....	307
	(2) Le respect du délai	310
	iii) La forclusion.....	311
	(1) La théorie de l'expédition.....	311
	(2) Le délai de grâce.....	312
	(3) La réanimation du délai en droit français	313

iv)	La diffusion continue sur Internet	314
b)	L'effet boomerang	317
i)	Les délais face aux nouvelles technologies	317
(1)	L'état du débat	317
(2)	La critique	318
ii)	La prévention de l'effet boomerang	319
(1)	L'exemple du droit bavarois	319
(2)	Les moyens envisageables en Suisse.....	321
(3)	Le faisceau d'indices pertinent.....	323
3.	La forme.....	324
a)	Les exigences formelles	324
i)	L'absence d'exigence formelle en Suisse	324
ii)	Le formalisme du droit étranger	327
b)	Les canaux de transmission	330
i)	La souplesse du droit suisse	330
ii)	Le formalisme du droit étranger	330
c)	Vers une demande en ligne	332
4.	Les frais.....	334
B.	La décision de l'entreprise de média.....	335
1.	L'examen de la demande.....	335
2.	La prise de décision	336
a)	Lorsque les conditions sont remplies	337
b)	Lorsque les conditions ne sont pas remplies	338
i)	La non-entrée en matière	338
ii)	Les autres motifs de refus.....	340
iii)	Les solutions négociées	341
(1)	L'acceptation conditionnelle.....	342
(2)	La correction	343
(3)	Les exemples de droit étranger.....	345
iv)	Les propositions alternatives	346
(1)	La lettre de lecteur ou le commentaire en ligne.....	347
(2)	La rectification privée.....	350
(3)	Le droit de retrait français	350
(4)	Conclusions intermédiaires	351
3.	La communication	352
a)	La forme	352
i)	L'absence d'exigence formelle	352
ii)	Le cas particulier du droit bavarois	354

b) Le délai.....	355
i) Le délai de réaction approprié	355
ii) La sanction de la passivité.....	357
C. Une synthèse	358
§ 6 Le projet de réponse	360
A. Les aspects formels	360
1. La forme	361
a) L'exigence de la forme écrite	361
i) La formulation légale	361
ii) L'évolution	362
b) Le tournant amorcé par l'ATF 130 III 1	364
i) L'interprétation jurisprudentielle extensive.....	364
(1) Les conditions d'application	364
(2) La portée de l'arrêt	365
ii) L'interprétation extensive lato sensu	367
(1) L'absence de subsidiarité des formes non écrites	367
(2) L'aptitude de la forme	369
(3) L'unité de la forme	370
iii) Conclusions intermédiaires	372
2. La concision.....	373
a) La notion	373
i) La formulation légale	373
ii) La portée.....	375
iii) Le cas particulier du renvoi à un site web	376
b) Les critères de distinction.....	377
i) L'absence de critère quantitatif.....	377
ii) Le critère d'appréciation qualitatif	379
iii) L'exemple du calibrage linéaire	380
c) La sanction en cas de dépassement	383
i) La souplesse du média	383
ii) La sanction indirecte sur le réseau.....	384
3. Les exigences praeter legem	386
a) La langue.....	386
i) Le parallélisme et l'unité linguistique	386
ii) La question de la traduction	388
b) Le style.....	389
B. Les aspects matériels.....	390
1. La limitation du contenu proprement dite.....	391

a) Le principe « fait contre fait »	391
i) Le rappel.....	391
ii) L'évolution	391
iii) L'exemple français de l'équivalence des vivacités	392
iv) Conclusions intermédiaires	393
b) L'application 2.0.....	394
i) La problématique.....	394
ii) Les solutions envisageables.....	395
(1) Les canevas en ligne.....	395
(2) La souplesse du média.....	395
2. L'absence de vice de contenu.....	396
a) L'inexactitude manifeste	397
i) Le degré d'inexactitude déterminant	397
ii) La preuve irréfutable	399
(1) La charge et l'objet de la preuve	399
(2) Le doute résiduel	401
iii) Le caractère notoire sur Internet.....	402
(1) Le principe	402
(2) Les conditions.....	403
iv) Conclusions intermédiaires	403
b) La contrariété au droit et aux bonnes mœurs	404
i) La violation du droit	405
(1) L'identification de la violation.....	405
(2) L'illicéité de la violation.....	406
(3) L'exemple du droit français.....	408
ii) La violation des bonnes mœurs	409
(1) La notion	409
(2) Les mœurs 2.0	410
C. Une synthèse	411
§ 7 Les modalités de diffusion	413
A. Le mode de diffusion.....	413
1. Les conditions de diffusion	413
a) Les étapes préalables indispensables.....	414
i) L'identification de l'audience topique	414
(1) La portée	414
(2) Le critère de distinction pratique	415
ii) La sélection du moyen de diffusion.....	416
(1) L'organe de diffusion.....	416

(2) Le canal de diffusion	417
b) L'emplacement	418
i) Prolégomènes	418
(1) L'état du débat	418
(2) L'identité structurelle en ligne et hors ligne	419
ii) L'emplacement équivalent	420
(1) Au sein du produit médiatique	422
(2) Au sein de la page correspondante	424
iii) Les motifs de diffusion irrégulière	425
(1) L'emplacement inapproprié	426
(2) Le dessein de dilution	428
(3) L'exemple du commentaire en ligne	429
c) L'aspect typographique	431
i) La mise en page du projet.....	431
ii) La liberté typographique	431
d) Le cas particulier des médias audiovisuels.....	434
i) La forme de la diffusion	435
ii) Les modalités de diffusion sui generis	437
(1) L'émission appropriée	437
(2) L'horaire	438
(3) L'absence de dénaturation du message	439
(4) Conclusions intermédiaires	440
e) Les difficultés liées à la diffusion sur le réseau	440
i) Les « nouveaux modes » de diffusion	440
(1) Le renvoi vers un site web	441
(2) Les notifications automatiques	445
(3) La fonction complémentaire ou accessoire.....	447
ii) Les difficultés inhérentes aux réseaux sociaux.....	448
(1) Le cheminement sui generis	448
(2) Les solutions palliatives	448
iii) La reprise de la réponse en matière de (micro)blogs	450
(1) La technique des rétroliens.....	450
(2) L'omission du référencement	451
iv) Conclusions intermédiaires	453
2. Le moment de la diffusion	454
a) La diffusion à brève échéance	454
i) La diffusion lors de la prochaine parution.....	455
(1) La diffusion expresse en France	455

(2) La diffusion rapide en Suisse.....	457
(3) La coordination dans le temps.....	458
(4) La prise en compte de la chronologie.....	459
(5) Le retard	460
ii) La diffusion au cours de la même parution.....	461
(1) Le principe	461
(2) Le caractère subsidiaire	462
b) Le sursis	463
i) L’admissibilité	463
ii) Les limites	464
c) La durée de la diffusion.....	466
i) Les entreprises de presse	466
(1) La diffusion durant un cycle de parution.....	466
(2) L’exemple du droit allemand.....	467
(3) Conclusions intermédiaires	468
ii) Les entreprises extérieures à la presse.....	469
iii) L’archivage numérique	471
3. Conclusions intermédiaires	472
B. L’intervention du média	473
1. L’introduction appropriée.....	473
a) La prérogative de l’entreprise de média	474
i) La mention du mot « réponse »	474
ii) La proposition d’un titre.....	475
(1) L’ATF 123 III 145	476
(2) La critique	476
b) En matière de réponse écrite	478
i) Le titrage ordinaire	479
(1) Les cas habituels	479
(2) Le cas particulier des réseaux sociaux	479
ii) L’annonce préalable obligatoire	480
(1) En cas de titrage touchant la personnalité	480
(2) En cas de communication non sollicitée.....	482
(3) En cas de communication sollicitée.....	483
(4) Conclusions intermédiaires	485
c) En matière de réponse non écrite	485
i) La radio et la télévision	486
ii) Les autres canaux de diffusion	487
2. La désignation du répondant.....	488

a) La mention du nom du répondant.....	488
i) Le caractère obligatoire	488
ii) L'emplacement du nom	489
b) L'interdiction d'une réponse anonyme	490
i) L'état du débat	490
ii) La critique	491
3. Les interventions proprement dites	492
a) L'interdiction de modifier le projet.....	492
i) Le caractère général.....	493
ii) L'intervention subsidiaire	495
b) L'interdiction limitée de répliquer	496
i) Le principe.....	497
ii) L'étendue	500
iii) La problématique 2.0.....	500
(1) La radio et la télévision en ligne.....	501
(2) Les entreprises extérieures à la presse.....	502
(3) Conclusions intermédiaires	503
iv) Les exceptions	504
(1) Les appendices rédactionnels admissibles.....	504
(2) Les exigences formelles	507
C. L'absence de frais de diffusion.....	508
a) Les frais de diffusion proprement dits.....	508
i) Le principe	508
ii) La situation des annonceurs	509
iii) Le report des coûts	511
(1) L'action récursoire	511
(2) La réparation du dommage	512
b) Les frais annexes	513
i) Les dépens	513
ii) L'achat d'un exemplaire en ligne	514
D. Une synthèse	515
Troisième partie : La procédure judiciaire	517
§ 8 La saisine du juge.....	517
A. L'adaptation du projet	518
1. La modification par le juge	518
a) La portée de l'intervention	518
i) Le caractère subsidiaire	518

(1) La guérison de dernier recours	518
(2) Les exemples de droit étranger.....	520
ii) L'effet minutoire	522
(1) Le critère du centre de gravité.....	522
(2) Le critère du temps de travail	523
iii) Le cas particulier des réponses non écrites	524
b) Le consentement à l'intervention	525
i) L'autorisation expresse	525
ii) La présomption d'acceptation	525
2. La modification par le requérant	527
a) Avant litispendance	527
i) La non-entrée en matière	527
(1) L'ATF 122 III 209	527
(2) L'exigence d'un abus.....	529
ii) La consorité active simple	530
b) Après litispendance	530
i) La modification	531
ii) La réduction	533
B. Les conditions matérielles.....	533
1. L'échec de la procédure préalable	533
a) La subsidiarité de l'action judiciaire	533
b) L'indépendance du droit de réponse.....	534
2. L'existence d'un cas prévu par la loi	536
a) L'obstacle au droit de répondre	537
i) L'empêchement antérieur à la requête	537
ii) L'empêchement postérieur à la requête	538
(1) La demande de diffusion immédiate.....	539
(2) L'action en interdiction du droit de réponse.....	539
b) Le refus de la diffusion.....	540
i) Prolégomènes	540
ii) La non-acceptation du projet	542
iii) La sélection de modalités de diffusion inacceptables	543
iv) L'absence de réaction ou de motivation	544
(1) L'absence de réaction	544
(2) L'absence de motivation.....	545
c) La diffusion irrégulière.....	546
i) La violation de l'art. 28k CC	547
ii) La problématique d'une autre diffusion	548

(1) La répétition de la diffusion	548
(2) L'intervention en ligne.....	548
3. La comparaison avec le droit étranger	549
C. Les conditions personnelles	551
1. La qualité pour agir	551
a) En cas d'action ordinaire.....	551
b) En cas de consorité active simple.....	552
2. La qualité pour défendre	553
a) La capacité d'être partie	553
b) Le cas des succursales	554
D. Les aspects procéduraux.....	555
1. La compétence	555
a) La compétence à raison du lieu	555
i) L'art. 20 let. b CPC	555
ii) La prorogation de for et l'acceptation tacite	557
b) La compétence à raison de la matière.....	558
i) Les tribunaux compétents en Suisse.....	558
ii) Les tribunaux compétents à l'étranger.....	559
(1) En France.....	559
(2) En Belgique et au Luxembourg	560
(3) En Allemagne	562
(4) Conclusions intermédiaires	563
2. Le délai	564
a) Un silence qualifié.....	564
i) La formulation légale	564
ii) La pratique actuelle	565
(1) L'analogie avec l'art. 28i al. 1 CC.....	565
(2) La critique	567
b) L'approche 2.0.....	568
i) La focalisation sur le dies a quo	568
ii) Les paliers de réaction	570
(1) L'annonce des paliers	570
(2) Les présomptions en escalier.....	570
iii) Le dépassement du délai.....	572
3. La procédure sommaire	573
a) L'introduction d'instance.....	573
i) L'absence de conciliation	574
ii) La requête écrite	575

(1) Le format papier ou électronique.....	575
(2) La signature ou la certification	576
(3) Le contenu formel	577
iii) Les requêtes non écrites	578
iv) Les vices de forme	578
b) L'appréciation des preuves	579
i) La renonciation aux débats	580
ii) La preuve par titre	581
iii) Les témoignages	582
c) Le prononcé du juge.....	583
i) La décision sur le droit de réponse	583
(1) La nature de la décision.....	583
(2) Le contenu de la décision	584
(3) Les mesures d'exécution	585
ii) La répartition des frais	587
4. Les mesures provisionnelles	589
a) L'inapplicabilité au droit de réponse	589
i) L'exclusion naturelle	589
ii) L'exclusion procédurale	592
b) Le lien inopiné avec le droit de réponse.....	593
i) L'ATF 118 II 369	593
ii) La critique	594
5. Conclusions intermédiaires	595
E. Les voies de recours.....	597
1. Au niveau cantonal	597
a) L'appel.....	598
i) La procédure	598
ii) Les tribunaux compétents	599
b) La prise en compte de l'aspect temporel	600
i) Le délai pour former appel	600
ii) La communication de la décision de première instance	601
(1) La communication sur demande.....	601
(2) La motivation directe.....	603
iii) L'effet suspensif de la décision de première instance	604
(1) L'absence d'effet suspensif.....	604
(2) La problématique.....	606
(3) Le cas particulier des frais de justice.....	607
2. Au niveau fédéral	608

a) Le recours en matière civile	608
b) L'absence d'effet suspensif	609
F. Une synthèse	609
§ 9 Les aspects de droit international privé	611
A. La compétence	611
1. Les fors légaux	612
a) Les art. 2, 5 par. 3 CL et 129 LDIP.....	612
i) La formulation légale	612
ii) L'applicabilité au droit de réponse	613
b) Les lieux retenus.....	614
i) Le domicile du défendeur.....	614
ii) Le lieu de l'acte	616
iii) Le lieu du résultat	618
2. Les fors conventionnels	619
a) Les conditions de validité.....	619
i) Au niveau formel.....	620
ii) Au niveau matériel	622
iii) Au niveau temporel	624
b) L'exemple des réseaux sociaux	625
i) L'élection de for en Californie.....	625
(1) Les clauses usuelles.....	625
(2) L'application de l'art. 5 al. 1 LDIP.....	626
ii) L'effet inter partes	627
iii) Le non-respect des conditions de validité.....	629
(1) La condition formelle	629
(2) Les conditions matérielles	629
3. Conclusions intermédiaires	631
B. Le droit applicable	632
1. En matière d'atteinte à la personnalité	633
2. En matière de droit de réponse.....	634
a) Le régime particulier	634
i) Le rattachement unique	634
ii) L'absence d'élection de droit.....	635
b) La concrétisation selon le type de média.....	637
i) La presse écrite.....	637
ii) La radio et la télévision	638
iii) Les médias en ligne	639
(1) L'applicabilité de l'art. 139 al. 2 LDIP.....	639

(2) Le lieu de résidence ou d'établissement du défendeur.....	641
(3) Les critères envisageables	642
C. La reconnaissance et l'exécution des décisions	644
1. Dans les pays signataires de la CL.....	644
a) En général.....	644
b) Les questions spécifiques liées au droit de réponse.....	646
i) La contrariété à l'ordre public	646
ii) Le recours contre la décision d'exequatur	648
2. Dans les pays non-signataires de la CL.....	650
a) Les jugements rendus en Suisse	650
b) Les jugements rendus à l'étranger.....	651
3. Conclusions intermédiaires.....	652
D. Une synthèse	653
Conclusion.....	655
Fazit.....	663
Répertoire alphabétique des matières	673